

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 15 février 2023**

Date de convocation : 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 35

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jérôme GUERRY avait donné pouvoir à Franck GAUTHIER

Etaient excusés :

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Jean-Yves MERLET

### **• 32. ADOPTION DU REGLEMENT DE L'OPERATION « RENOUELEMENT URBAIN AU SEIN DES COMMUNES » – Rapporteur : Landry RONDEAU**

En parallèle de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), il convient de créer les règlements d'aides présents dans les actions du POA (Programme d'Orientations et d'Actions) du volet Habitat.

Dans le cadre de l'action 2 « Accompagner les opérations exemplaires et/ou en renouvellement urbain », il est proposé de créer un règlement d'aide visant à inciter les communes à produire du logement en renouvellement urbain.

L'objectif de l'opération est de contribuer à recréer une offre nouvelle de logements en centre bourg.



Le montant de la subvention accordée par la Communauté de communes varie selon le type d'opération comme suit

	<b>Subvention par logement produit</b>	<b>Plafond de l'aide à l'échelle de l'opération</b>
<b>Rénovation de logements existants</b>	20 000 €	80 000 €
<b>Changement de destination de bâtis existants</b>		
<b>Démolition de bâtis</b>		

Compte-tenu de l'exposé qui précède ;

Vu le projet de règlement opération « Renouvellement urbain au sein des communes »,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 31 janvier 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 février 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le règlement opération « Renouvellement urbain au sein des communes », à compter du 20 février 2023.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Yves MERLET,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2023

Publié électroniquement le : 16 FEV. 2023

